



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 83/25 – MODIFICATION DES TARIFS DU MATERIEL AUX PARTICULIERS

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,

Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,

Vu la Décision n°07/22 du 1^{er} mars 2022 modifiant les tarifs de location du matériel aux particuliers,

Vu la nécessité de procéder à un réajustement des tarifs et conditions de location du matériel aux particuliers selon le tableau tarifaire ci-dessous :

Désignation	Caractéristiques	Tarif
Table pliante rectangulaire	(183cm x 76cm) 6 à 8 personnes	12,00 € TTC
Chaise coque	Coque plastique beige	2,00 € TTC

DECIDE

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour toute nouvelle demande de location à compter du 10 novembre 2025.

DIT que ces tarifs ne s'appliquent pas aux rocassiers lors de la mise à disposition de matériel dans le cadre d'une veillée funèbre d'un proche. Cette gratuité n'est acquise que pour deux jours ouvrables dans une période d'une semaine avant et après l'inhumation.

D'ABROGER la décision n°07/22 du 1^{er} mars 2022 en conséquence.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 05 novembre 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 7/11/2025

Et de la publication ou notification le : 07/11/2025

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
04 42 95 70 70 - Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/11/2025

Application des lois de légalité

04 42 95 70 70 - Fax 04 42 50 53 19